

Cadre réservé à l'administration

Service local de solidarité/Centre Médico-Social correspondant à l'adresse du futur logement :

Adresse :

Tél :

Futurs titulaires du bail :

Titulaire 1:
Nom Prénom :

Titulaire 2 :
Nom Prénom :

Tél :

Propriétaire/Bailleur :

Nom Prénom :

Adresse mail :
Adresse postale :

Tél. :

Descriptif du logement proposé
À remplir par le bailleur

Adresse du logement :

.....
.....

Durée du bail → inférieure ou égale à 12 mois

→ 13 mois et plus

S'agit-il d'un logement en location en colocation en colocation avec clause de solidarité

S'il s'agit d'un bail de colocation avec clause de solidarité, la garantie financière du FSL n'est pas possible.

Pour une colocation, indiquer la part de loyer, charges, dépôt de garantie et frais d'agence ou de notaire dus par le colocataire concerné.

S'agit-il d'un logement conventionné Oui Non

*Un logement conventionné est un logement locatif dont le propriétaire a conclu une **convention avec l'État** (ANAH) permettant l'éligibilité à l'APL.*

S'agit-il d'un logement : meublé d'une pension de famille

Typologie : Chambre Studio T1 T2 T3 T4 T5 T6

Chauffage : Individuel Collectif

Date prévue d'entrée dans les lieux :

CHARGES MENSUELLES :

Loyer net :

Loyer annexes (garage ou parking)

Provisions de charges quittancées :

Charges locatives :

Chauffage :

Eau :

MONTANT DU DEPOT DE GARANTIE :

Somme versée par le locataire ou un tiers (Action logement ou FSL) au propriétaire bailleur qui équivaut à un mois de loyer hors charges pour les logements vides et deux mois de loyers hors charges pour les logements meublés.

Attention : les aides à l'accès proposées par Action logement sont prioritaires au FSL. Pour le dépôt de garantie, il s'agit du Loca-pass.

MONTANT DES FRAIS DE MISE EN LOCATION (agence ou notaire) :**GARANTIE FINANCIERE DU FSL SOLLICITEE :** OUI NON

La garantie financière du FSL est une caution accordée au locataire, mobilisable par le propriétaire bailleur en cas d'impayés de loyer et de charges. Pour en faire la demande, remplissez et signez le contrat de cautionnement.

Attention : si vous avez souscrit une assurance « impayés de loyers », ou si un des futurs titulaires du bail est bénéficiaire de la garantie VISALE, ou s'il dispose d'un garant personnel, la garantie financière du FSL ne peut pas vous être accordée.

Je soussigné :

Propriétaire ou agissant en son nom du logement référencé ci-dessus

Atteste que

→ M – Mme ont/a visité le logement proposé

→ Le logement proposé répond aux caractéristiques de décence définies par décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 et n'est pas déclaré insalubre.

→ Les informations portées dans le descriptif logement sont exactes

Attention : Avant de signer le bail avec le locataire, veuillez attendre la réponse du Département sur les aides accordées dans le cadre du FSL.

Fait à :

Signature et tampon du bailleur :

Le :